

COMPTE RENDU REUNION DU 05-06-2020

Présents : CLAUDOTTE Corinne, DAVILVA-TAVARES Fabienne, EULRY Denis, GAUDE Patrick, MANGENOT Stéphane, MATHIEU Eric, SAUNIER Emmanuel, SCHMITT Nadine, SCHMITT Patrick, THABOURIN Bernard

Absents : LEMERCIER Olivier Excusé

Délégués Communautaires et commissions communales

SIVOM DE VICHEREY

Délégués titulaires :

SCHMITT Nadine

DASILVA TAVARES Fabienne

Délégués suppléants :

THABOURIN Bernard

CLAUDOTTE Corinne

SYNDICAT DES EAUX DE ABONCOURT-MACONCOURT

Délégués titulaires :

M. SCHMITT Patrick

M. SAUNIER Emmanuel

MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Les délégués titulaires :

☒ EULRY Denis

☒ SCHMITT Patrick

☒ CLAUDOTTE Corinne

Les délégués suppléants :

☒ GAUDÉ Patrick

☒ SAUNIER Emmanuel

☒ LEMERCIER Olivier

Commissions Communales

TERRAINS COMMUNAUX

MANGENOT Stéphane

SAUNIER Emmanuel

CLAUDOTTE Corinne

BOIS

THABOURIN Bernard

EULRY Denis

LEMERCIER Olivier

VOIRIE COMMUNALE ET RURALE

GAUDÉ Patrick

SAUNIER Emmanuel

MANGENOT Stéphane

BATIMENTS COMMUNAUX

SCHMITT Patrick

GAUDÉ Patrick

EULRY Denis

PROPRETE ENVIRONNEMENT

GAUDÉ Patrick

THABOURIN Bernard

CLAUDOTTE Corinne

CCID au sein de la Communauté de communes

CLAUDOTTE Corinne

Commission communale des impôts directs (CCID)

CLAUDOTTE Corinne
SCHMITT Nadine
MANGENOT Stéphane
MATHIEU Nathalie
BAUDY Joël
THIRION Francis

GAUDÉ Patrick
THABOURIN Bernard
DASILVA-TAVARES Fabienne
EULRY Anne-Marie
BEGEL Joël
CAYEUX Gérard

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

M. EULRY Denis

Membre MMD54

M. EULRY Denis

Membre CLECT

CLAUDOTTE Corinne

DELEGATIONS AU MAIRE

En vertu de l'article L.2122-22, le maire peut être chargé :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisés par les services publics municipaux

2° De fixer, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

3° De procéder, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions relatives au placement de fonds, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes.

7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600€

11° De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion l'aliénation d'un bien.

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

18° De donner l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local

20° De réaliser les lignes de trésorerie

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme

Indemnité du maire et des adjoints

Maire :

22% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

premier adjoint et deuxième adjoint : Pas de délégations donc pas d'indemnités

Divers :

- Affouages : Pour cette année exceptionnellement en raison de l'interdiction de se rendre en forêt durant la période de confinement, deux dates limites sont fixées pour le façonnage des affouages le 01/07/2020 et 01/09/2020 pour ceux qui n'auraient pas terminé.
- Pot du 14 juillet : En attente des instructions du gouvernement sur le déconfinement, envisage de faire à l'extérieur éventuellement.

- Croix du calvaire : M. THABOURIN et M. SAUNIER sont chargés du démontage de la croix, M. OLRÉY sera contacté pour la réfection.
Une cérémonie sera organisée à la fin des travaux
- Arrosage des fleurs : Chaque conseiller est chargé de s'occuper de l'arrosage des fleurs à proximité de son domicile.
- Point sur les divers travaux

Compte rendu affiché à la porte de la mairie le 10/06/2020

Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,
M. MATHIEU Eric